AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative au transfert d'office des voies et équipements annexes dans le domaine communal du lotissement du Clos l'Angelot.

Par arrêté municipal n°2019-078 en date du 6 juin 2019, Monsieur le Maire de Trilport a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert d'office des voies et équipements annexes dans le domaine communal du lotissement du Clos l'Angelot.
A cet effet, Madame Sevrain a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera
à la Mairie de Trilport – 5, rue du Général-de-Gaulle 77470 TRILPORT
du lundi 24 juin 2019 au lundi 8 juillet 2019 inclus,
aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Trilport
le vendredi 5 juillet de 14h00 à 18h00 et le lundi 8 juillet de 15h00 à 18h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.
Le dossier sera consultable sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.trilport.fr.

Le public pourra adresser ses observations écrites à Madame le Commissaire enquêteur par courrier à l'adresse suivante : Mairie – 5, rue du Général-de-Gaulle –77470 TRILPORT ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@trilport.fr en précisant dans les 2 cas la mention « Enquête publique relative au transfert d'office lotissement Clos l'Angelot ».

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Fait à Trilport,
le 11 juin 2019

Le Maire